

Notre thème de juillet: “Les merveilles de l’Antiquité”

Modalités pratiques en fin de section

Et si nous partions ensemble à la rencontre des merveilles de l’Antiquité ?

Un monde passionnant nous attend, peuplé de dieux et déesses puissant-es, de courageux-ses héros et héroïnes, de créatures étonnantes et d’histoires incroyables.

Nous découvrirons comment on vivait autrefois : les habits, la nourriture, les croyances, les objets du quotidien... Et comme de vrais archéologues, nous chercherons les traces laissées par le temps, pour mieux comprendre ces civilisations fascinantes.

Que nous racontent les ruines, où les mythes prennent vie au détour d’un temple oublié ?

Des récits d’aventure ? Des énigmes à résoudre ? Des labyrinthes mystérieux ? Des palais de Crète aux arènes romaines, en passant par les cités égyptiennes et les marchés grecs, sans oublier les fameuses sept merveilles du monde antique, nous voyagerons dans le temps pour explorer les civilisations qui ont façonné notre histoire.

Nous découvrirons les grandes figures de l’Antiquité, les philosophes, les artistes et les aventuriers... mais aussi les créatures et les héros qui peuplent leurs légendes. Ensemble, nous ferons nous ressentir, nous imaginerons, nous jouerons.

Car l’Antiquité, c’est aussi le goût du défi et du jeu : préparons-nous à des Olympiades de folie, avec des épreuves inspirées des jeux antiques et des défis encore irrésolus aujourd’hui.

Serez-vous à la hauteur ?

Notre thème d’août: “Les grandes inventions”

Et si nous partions à la découverte des inventions qui ont changé le monde ?

Nous explorerons des inventions qui ont bouleversé l’histoire : l’imprimerie, la roue, l’électricité, la radio, l’aviation... et bien d’autres encore. Nous comprendrons comment ces géniales découvertes ont vu le jour et comment elles ont transformé notre quotidien.

Nous voyagerons aux quatre coins du globe pour découvrir les inventions qui ont changé le monde. Et en observant autour de nous, nous remarquerons aussi les petites inventions du quotidien, souvent invisibles mais tout aussi essentielles.

Ensemble, nous construirons une grande fresque chronologique, retraçant les inventions les plus marquantes de l’histoire. Nous nous inspirerons de ces révolutions pour créer des bricolages impressionnants, tous plus originaux les uns que les autres.

Inspirés par tant de créativité, nous deviendrons nous-mêmes des génies en herbe, prêts à imaginer et à créer de nouvelles idées. Préparons-nous à embarquer pour une odyssée de découvertes et de créativité !

plaines été

Modalités pratiques en fin de section

Du lundi 7 juillet au mercredi 20 août 2025

Les plaines seront fermées le lundi 21 juillet et le vendredi 15 août 2025 (jours fériés)

Attention: Inscription obligatoire avant le vendredi 13 juin 2025

Plaine Hembeek I

Enfants de 3 à 6 ans

- ☀ *École maternelle Hembeek
Rue François Vekemans, 38
1120 Bruxelles*

Plaine Hembeek II

Enfants de 6 à 12 ans

- ☀ *Ecole primaire Hembeek
Rue des Trois-Pertuis, 4
1120 Bruxelles*

Plaine Croisée des Chemins I

Enfants de 3 à 6 ans

- ☀ *École maternelle A La Croisée des Chemins
Av. des Croix de Guerre, 80
1120 Bruxelles*

Plaine Croisée des Chemins II

Enfants de 6 à 12 ans

- ☀ *École primaire A La Croisée des Chemins
Av. des Croix de Guerre, 78
1120 Bruxelles*

Plaine Dachsbeck I

Enfants de 3 à 6 ans

- ☀ *Ecole maternelle Dachsbeck
Rue Blaes, 47
1000 Bruxelles*

Plaine Dachsbeck II

Enfants de 6 à 12 ans

- ☀ *École primaire Henriette Dachsbeck
Rue de rollebeek, 22
1000 Bruxelles*

☀ Plaines



Plaine Bockstael I

Enfants de 3 à 6 ans

- * École maternelle Emile Bockstael
Rue du Heysel, 104
1020 Bruxelles

Plaine Parc Astrid II

Enfants de 6 à 12 ans

- * Centre Pédagogique du Parc Astrid
Av. de Madrid, 100
1020 Bruxelles

Plaine Hélicoptère I & II

Enfants de 3 à 12 ans

- * École fondamentale de l'Hélicoptère
Rue Simons, 12
1000 Bruxelles

Plaine Eburons I & II

Enfants de 3 à 12 ans

- * École maternelle/primaire des Eburons
Rue des Eburons 46/50
1000 Bruxelles

Centre d'accueil Haren

Enfants de 3 à 12 ans

-  École fondamentale Haren
Rue de la Paroisse, 34
1130 Bruxelles

 Plaines

 Centre d'accueil

Le règlement des activités est disponible sur simple demande au Secrétariat des activités de vacances.

Inscriptions

Qui?

Les plaines sont accessibles aux enfants de 3 à 12 ans (enfants propres et scolarisé-e-s en maternelle et en primaire) qui satisfont à au moins une des conditions suivantes :

- être domicilié-e sur le territoire communal de la Ville de Bruxelles (codes postaux : 1000 - Bruxelles, 1020 - Laeken, 1120 - Neder-Over-Hembeek, 1130 - Haren) ;
OU
- fréquenter une école située sur ce même territoire communal (une preuve d'inscription et de fréquentation de l'école est nécessaire) ;
OU
- avoir un parent membre du personnel communal de la Ville de Bruxelles.

Comment s'inscrire ?

Inscription(s) obligatoire(s) pour tous les enfants
jusqu'au **vendredi 13 juin** au plus tard

1. De préférence, complétez notre formulaire en ligne sur www.jeunesseabruelles.be
2. Si vous ne pouvez pas vous inscrire en ligne, complétez le bulletin d'inscription ci-joint (page centrale) et faites-le nous parvenir soit :

- par courriel (jeunesse.asbl@brucity.be);
- par courrier (Av. de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles);
- ou en vous rendant directement dans nos bureaux (Av. de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles).

Attention: si vous ne souhaitez pas maintenir votre demande d'inscription, merci de vous référer à la **procédure d'annulation** décrite en page 38 "Comment annuler".

Un dossier de confirmation sera envoyé à chaque participant-e. Vous y trouverez un bulletin de virement pour effectuer le paiement (nous insistons pour que le paiement soit effectué par virement dans les délais exigés) ainsi que plus de précisions concernant le matériel à apporter. Dans ce courrier, vous trouverez également une fiche santé et une autorisation parentale. Ces documents doivent être complétés et remis le premier jour au responsable en charge de l'accueil.

Les enfants qui nécessitent une attention médicale particulière (allergie, diabète, épilepsie, maladie chronique...) doivent obtenir un accord préalable écrit du Secrétariat des activités de vacances. Tout traitement médical devra obligatoirement être accompagné d'une prescription médicale valable ainsi que de la posologie et de la durée du traitement.

Les enfants ayant des allergies ou intolérances alimentaires devront apporter leurs propres aliments de substitution.

modalités pratiques plaines

Tarifs

Tarif des plaines de vacances, exclusivement par semaine complète :

	Semaine de 5 jours (sans jour férié)	Semaine de 4 jours (avec 1 jour férié)	Semaine de 3 jours (avec 2 jours fériés)
Tarif plein :	30€	24€	18€
Tarif préférentiel* :	10€	8€	6€
Tarif social** pour les familles bénéficiant du tarif social :	5€	4€	3€

*Le tarif préférentiel est réservé aux parents habitants de la Ville de Bruxelles (codes postaux 1000, 1020, 1120, 1130) ou membres du personnel communal.

**Le tarif social est octroyé uniquement aux habitant-e-s de la Ville de Bruxelles (1000, 1020, 1120, 1130) qui ont un faible revenu, sur demande écrite préalable accompagnée d'une composition de ménage récente ainsi que :

- d'une attestation de prise en charge du CPAS de Bruxelles
- OU
- d'une preuve de revenus (chômage, mutuelle, salaire) des trois derniers mois.

Il est octroyé par année scolaire, du 1er septembre au 31 août et doit donc être renouvelé chaque année. La demande doit nous parvenir, au plus tard, un mois avant le début des activités. Le tarif préférentiel reste d'application tant que le tarif social n'a pas été accordé.

Cette demande doit être adressée à l'attention de Mme l'Echevine de l'Instruction Publique, de la Jeunesse et des Ressources Humaines - Jeunesse à Bruxelles asbl - Secrétariat des activités de vacances - Av. de l'Héliport, 56 - 1000 Bruxelles.

Comment payer?

Paiement après réception de la confirmation d'inscription par virement bancaire.

Que comprend le tarif ?

Le tarif comprend : le repas chaud, le goûter, les activités, les excursions et l'éventuel transport en bus assurant la liaison entre le centre d'accueil et la plaine.

Comment annuler ? ⚠ **Frais d'annulation tardive**

Dès l'instant où vous ne souhaitez plus maintenir votre inscription, il est impératif de le faire savoir par écrit au secrétariat des activités de vacances minimum 5 jours ouvrables avant la date du début de l'activité, que le paiement ait ou non été effectué, que l'inscription ait ou non été confirmée. Dans ce cas, aucun frais ne vous seront réclamés.

Dans le cas contraire*, des frais vous seront facturés :

- Pour une semaine de 5 jours : 60€ pour le tarif plein, 20€ pour le tarif préférentiel ou 10€ pour le tarif social ;
- Pour une semaine de 4 jours : 48€ pour le tarif plein, 16€ pour le tarif préférentiel ou 8€ pour le tarif social ;
- Pour une semaine de 3 jours : 36€ pour le tarif plein, 12€ pour le tarif préférentiel ou 6€ pour le tarif social

Par ailleurs, l'éventuelle inscription aux semaines suivantes ou à d'autres activités (stages - séjours) sera automatiquement annulée.

Pour rappel, le coût moyen réel d'une semaine en plaine de vacances est de 200€. L'engagement de moniteur·trice·s, les réservations de bus, d'excursions et de repas étant faits sur base du nombre d'inscriptions, dans un souci de bonne gestion, nous insistons sur la nécessité de prévenir au plus tôt en cas d'annulation afin que nous puissions nous adapter.

**sauf sur présentation d'un certificat médical de l'enfant au secrétariat des activités de vacances.*



Horaires*

Plaines

Accueil directement sur le lieu de plaine :

Le matin : de 7h00 à 8h45

Le soir : de 16h30 à 18h00



Centres d'accueil

Liaison en bus vers le lieu de plaine

Le matin : de 7h00 à 8h00

Le soir : de 17h00 à 18h00



*Pour une question d'organisation et, surtout, de sécurité, ces horaires doivent être scrupuleusement respectés. En cas de retard, l'accès à la plaine vous sera refusé. De même, vous devez aller rechercher vos enfants à l'endroit où vous les avez déposés le matin. Il n'est pas possible de changer de centre d'accueil au cours de la journée.

Matériel et effets personnels

Nous vous suggérons d'étiqueter tous les objets et vêtements de vos enfants.

Les téléphones portables et autres objets électroniques sont déconseillés pendant les activités.

Les enfants n'ont pas besoin d'argent de poche.

Les organisateur-trice-s ne seront pas tenu-e-s pour responsables en cas de perte ou de vol. Si un objet est trouvé, celui-ci sera remis au Secrétariat des activités de vacances.

Pour les enfants de maternelle (3 à 6 ans), prévoyez des vêtements de rechange ainsi qu'une couverture ainsi qu'un doudou pour la sieste.

